



**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 19 AOÛT 2019

005034

Décision N° _____/ANAC/DG
portant adoption de la Procédure de gestion de l'accès
à la documentation technique de l'ANAC « RACI 1525 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décision les Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** la Décision n°003021/ANAC/DG portant institution du Système de Gestion Intégré Q-Pulse au sein de l'ANAC ;

Sur proposition du Directeur des affaires administratives et Financières et après examen du Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité aérienne ;

DECIDE :

Article 1 : Objet

Est adopté la Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC, codifiée « RACI 1525 ».

Article 2 : Portée

La présente procédure décrit les règles d'accès à la bibliothèque numérique de l'ANAC, du traitement du fonds documentaire et les règles d'utilisation des documents par les inspecteurs et autres usagers de l'aviation civile.

Article 3 : Responsabilité

Le Directeur du transport aérien et le Directeur des affaires administratives et financières sont responsables chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



PJ : Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC « RACI 1525 »

Ampliation :

- Toutes Directions
- Tous prestataires de service
- Site internet ANAC www.anac.ci
- Q-Pulse



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 1525


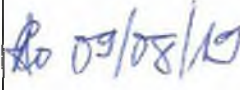


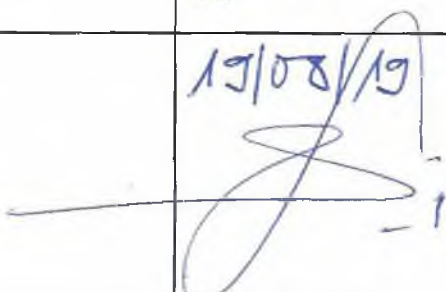
**PROCEDURE DE GESTION DE
L'ACCES A LA
DOCUMENTATION TECHNIQUE
DE L'ANAC**

« RACI 1525 »

Adoptée par le Directeur Général et publié sous son autorité

1ère édition – août 2019

PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
Rédaction	Sous-Directeur des Aéroports	ASSI Ayebi Henri Jacques	09/08/19 
	Sous-Directeur Sécurité de la Navigation Aérienne (SDSNA)	N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain	09/08/19 NZE
	Sous-Directeur de la Législation et des Accords Aériens	AZAGOH Kouassi Germain	09/08/19 
	Chef Service Informatique	TEHERO G. Yannick	09/08/2019 
Vérification	<u>Comité de Réglementation de la Sécurité Aérienne (CRSA)</u>		
	Président :	KOFFI BI Nékalo Joseph	 16/08/19
	Rapporteur :	ALLA AMANI Jean	16/08/19 AA
Adoption	Directeur Général	Sinaly SILUE	19/08/19 

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
i	1	01/08/2019	0	01/08/2019
ii	1	01/08/2019	0	01/08/2019
iii	1	01/08/2019	0	01/08/2019
iv	1	01/08/2019	0	01/08/2019
v	1	01/08/2019	0	01/08/2019
vi	1	01/08/2019	0	01/08/2019
vii	1	01/08/2019	0	01/08/2019
1	1	01/08/2019	0	01/08/2019
2	1	01/08/2019	0	01/08/2019
3	1	01/08/2019	0	01/08/2019
4	1	01/08/2019	0	01/08/2019
5	1	01/08/2019	0	01/08/2019



 <p data-bbox="247 174 558 219"> Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire </p>	<p data-bbox="622 100 1125 145"> Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC </p> <p data-bbox="805 174 941 197"> « RACI 1525 » </p>	<p data-bbox="1173 100 1356 123"> Edition 1 </p> <p data-bbox="1173 123 1356 145"> Date : 01/08/2019 </p> <p data-bbox="1173 145 1332 168"> Amendement 0 </p> <p data-bbox="1173 168 1356 190"> Date : 01/08/2019 </p>
---	---	--

TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>
1ere Edition		




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC</p> <p>« RACI 1525 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019</p>
---	---	---

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° d'édition/amdt	Date d'édition/amdt

TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VI
TABLE DES MATIERES.....	VII
1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. FONDS DOCUMENTAIRE	1
4. DE L'ACCES DES INSPECTEURS A LA DOCUMENTATION TECHNIQUE	2
4.2 Accès à la bibliothèque technique numérique de l'ANAC	2
4.3 Accès aux sources externes	3
5. CONTRÔLE DE L'ACCES ET DE LA MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS	4
6. DE L'ACCES DES AUTRES USAGERS A LA DOCUMENTATION TECHNIQUE	4

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC</p> <p>« RACI 1525 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019</p>
---	--	---

1. OBJET


- 1.1 Dans un monde de l'aviation marqué par une profonde mutation technologique, la gestion documentaire numérique est devenue l'une des politiques visant à réduire au minimum l'utilisation du papier. C'est dans ce contexte que l'ANAC a mis en place un système de documentation numérique visant à faciliter l'accès aux documents techniques pertinents aux inspecteurs de l'ANAC, aux exploitants et aux autres usagers.
- 1.2 La présente procédure décrit les règles d'accès à la bibliothèque numérique de l'ANAC, de traitement du fonds documentaire et les règles d'utilisation des documents par les inspecteurs et autres usagers de l'aviation civile.

2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1 La bibliothèque technique numérique de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) est conçue, pour les besoins du personnel technique de l'aviation civile notamment les inspecteurs et tous les autres acteurs du domaine aéronautique.
- 2.2 La bibliothèque est également ouverte au grand public notamment aux étudiants, aux chercheurs, aux professeurs et autres consultants dont les travaux ont un impact sur la vie économique, politique, sociale et culturelle de la Côte d'Ivoire.

3. FONDS DOCUMENTAIRE

- 3.1 Le fonds de la bibliothèque technique numérique de l'ANAC est spécialisé en aviation civile. Il est constitué essentiellement :
- de la loi portant Code de l'Aviation civile de la Côte d'Ivoire ;
 - des décrets et des arrêtés d'application de la ladite loi ;
 - des Règlements Aéronautiques de Côte d'Ivoire (RACI) ;
 - des éléments indicatifs nécessaires pour la mise en œuvre des RACI ;
 - des circulaires, décisions, notes ou tous autres textes ayant trait à l'aviation civile ;
 - des publications de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale(OACI) ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC</p> <p>« RACI 1525 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019</p>
---	--	--

- des règlements et autres documents nationaux ou communautaires, des quotidiens nationaux, de manuels et d'ouvrages d'ordre général disponibles, etc.

3.2 Ce fonds est appelé à s'enrichir et à se développer grâce aux publications périodiques et régulières de l'OACI, aux abonnements à des journaux spécialisés en aviation civile, ou tout autre document aéronautique.

4. DE L'ACCES DES INSPECTEURS A LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

4.1 Tous les inspecteurs, quel que soit le domaine dans lequel ils évoluent, ont un accès ininterrompu et illimité à la documentation technique et ce, en consultant la bibliothèque technique numérique de l'ANAC, le portail ICAO-NET de l'OACI et à d'autres ressources externes portant sur l'aviation civile.


4.2 Accès à la bibliothèque technique numérique de l'ANAC

4.2.1 Tout agent recruté à l'ANAC dispose d'un compte pour accéder à la messagerie et à l'intranet. Sur demande de sa direction ou service de rattachement, un compte peut être créé pour un agent lié à l'ANAC par un contrat de prestation de services.

4.2.2 L'ANAC s'assure de l'accès des inspecteurs (AIR, AGA, ANS, OPS et PEL) à la documentation technique notamment :

a. en mettant à leur disposition par le truchement du gestionnaire des comptes, le mot de passe (code) au site sécurisé des publications techniques (ICAO.NET) de l'OACI en suivant la procédure ci-après :

- Accéder au portail ICAO.NET suivant le lien : <http://portal.icao.int> ;
- Cliquer sur Login ;
- Entrer le nom d'utilisateur créé et remis par les gestionnaires des comptes ainsi que le mot de passe ;
- Valider ensuite ;
- Pour trouver les documents de l'OACI, aller à « publications » ;
- Choisir ensuite la typologie de documents (annexe, PANS, circulaire, documents, autres, etc.) ;
- Cliquer pour ouvrir le document sélectionné.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC</p> <p>« RACI 1525 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019</p>
--	--	---

b. en veillant au bon fonctionnement du système de gestion intégrée Q-Pulse de l'ANAC par lequel ils peuvent également avoir accès à la documentation technique téléchargée sur le site sécurisé de l'OACI (ICAO.NET) et régulièrement mise à jour par le Responsable du Service Informatique.


c. en mettant à leur disposition en permanence un accès à internet qui leur garantit, à tout moment et à tout endroit où qu'ils se trouvent à l'intérieur du pays, l'accès au site ICAO-NET et à Q-Pulse (Q-pulse web pour l'accès à distance).

4.2.3 La veille documentaire, le suivi et la mise à jour régulière de ces publications sur le réseau intranet de l'ANAC sont assurés grâce :

- d'une part au catalogue annuel publié par l'OACI en début de chaque année sur son site internet
- et d'autre part, aux informations quotidiennes fournies par le site <http://portal.icao.int> dans la rubrique « LETTRE AUX ETATS » et qui concernent :
 - les derniers amendements et la date de leur entrée en vigueur ;
 - les suppléments de certains documents de l'OACI ;
 - les résolutions issues des sessions du Conseil de l'OACI au niveau des diverses commissions et comités
 - les invitations adressées aux Etats en vue de leur éventuelle participation aux divers séminaires, conférences et ateliers de l'OACI.

4.3 Accès aux sources externes

L'ANAC assure l'accès des inspecteurs aux publications de l'OACI en diffusion restreinte, aux amendements et aux additifs, aux sites techniques des constructeurs grâce aux abonnements annuels ou aux achats en cas de nécessité. La liste de ces documents doit être définie par chaque directeur technique concerné.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC « RACI 1525 »	Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019
---	---	---

5. CONTRÔLE DE L'ACCES ET DE LA MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS

5.1 La bibliothèque technique de l'ANAC est ouverte au public, notamment les exploitants et fournisseurs de services de navigation aérienne. L'accès aux documents techniques pertinents (Loi, Décrets, Arrêtés, Règlements Aéronautiques de Côte d'Ivoire, Manuels, Guides, Circulaires, etc...) via l'application Q-Pulse est subordonnée à une acquisition d'un compte d'accès.

5.2 A ce titre, l'ANAC adresse une circulaire fixant les modalités d'accès à l'application Q-Pulse aux exploitants et à l'ensemble des intervenants sur la plateforme aéroportuaire.

Les exploitants ou fournisseurs de services adressent une demande au Directeur Général de l'ANAC.

Si la demande est accordée par le Directeur Général, le Responsable en charge du service informatique crée le compte et envoie les informations (identifiant et mot de passe) par email au point focal de la structure.

5.3 Les exploitants ou fournisseurs de services peuvent ainsi consulter ou obtenir, chaque fois que de besoin :


- les textes législatifs et réglementaires (Loi, Décrets, Arrêtés, Circulaires, etc..);
- les Règlements Aéronautiques de Côte d'Ivoire (RACI);
- les éléments indicatifs (Manuels, Guides, Procédures).

5.4 En cas de rejet, le requérant est informé par e-mail avec copie aux services de l'ANAC concernés.

6. DE L'ACCES DES AUTRES USAGERS A LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

6.1 L'accès à la documentation technique de l'ANAC par les autres usagers est libre et gratuit à travers le site internet <http://www.anac.ci/anac/web/reglementation>

Ils peuvent y consulter les documents suivants :

 <p data-bbox="199 174 518 226">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="574 100 1085 156">Procédure de gestion de l'accès à la documentation technique de l'ANAC</p> <p data-bbox="758 174 901 201">« RACI 1525 »</p>	<p data-bbox="1125 100 1316 201">Edition 1 Date : 01/08/2019 Amendement 0 Date : 01/08/2019</p>
--	---	---

- les Conventions et Accords ;
- la Loi portant Code de l'Aviation Civile ;
- les Décrets ;
- les Arrêtés ;
- les Règlements Aéronautiques de Côte d'Ivoire (RACI) ;
- les Décisions ;
- les Circulaires ;
- les Guides ;
- les textes relatifs au SMS ;

Ces informations permettent aux visiteurs (étudiants, chercheurs, etc.) de comprendre la structuration et le fonctionnement du système de l'Aviation Civile ainsi que les textes qui les régissent.

___ FIN ___